

Technico-commercial dans le domaine biomédical

RNCP2900 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Sigle	DEUST — Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques
Code(s) NSF	331
Code(s) ROME	D1405
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	09/11/2021

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE · SIRET : 11004401300040

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

La visite médicale a pour objet principal d'assurer la promotion des médicaments auprès du corps médical et de contribuer au développement des entreprises du médicament. Elle doit à cette occasion conformément à la loi, renforcée par la charte de la visite médicale signée par le LEMM et le CEEPS le 22 décembre 2004 favoriser la qualité du traitement médical et le bon usage du médicament.

Le visiteur médical ou délégué médical, de façon exclusive et en dehors de toute activité commerciale présente les spécialités pharmaceutiques. Lors de la visite au cabinet des médecins, il les informe sur tous les aspects réglementaires et pharmaco-thérapeutiques des médicaments présentés et particulièrement sur les indications, modalités de surveillance, restrictions de prescription, risques, modalités de prise en charge. Il doit présenter la place du produit dans la pathologie visée et la stratégie thérapeutique recommandée, validée par la commission de transparence et conforme aux recommandations des autorités de santé. Il peut participer au suivi d'études cliniques de phase IV. Dans le domaine de la pharmacovigilance, il assure l'interface entre le corps médical et le laboratoire pour les problèmes liés à l'utilisation du produit (effets secondaires, conditionnement...).

Le visiteur médical exerce ses fonctions dans le respect des règles de la déontologie rappelées dans la charte du visiteur médical sus-citée, vis à vis des patients, des médecins, de son entreprise et des entreprises concurrentes.

Au niveau commercial, il élabore un plan d'action sectoriel à partir d'objectifs régionaux (ciblage, proposition de moyens). Il analyse les résultats, évalue la rentabilité et met en place des actions correctives.

L'activité du visiteur médical est sous la responsabilité d'un pharmacien responsable dans son entreprise. Les médecins sont invités à transmettre leurs appréciations sur la qualité scientifique de la visite médicale.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Avoir acquis les connaissances scientifiques et réglementaires nécessaires Avoir le sens de l'organisation et de la communication

Argumenter scientifiquement et convaincre

Anticiper les besoins de la clientèle

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Ce professionnel travaille pour un laboratoire pharmaceutique dans un secteur géographique régional.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Ce DEUST permet l'obtention de la carte professionnelle de visiteur médical délivrée par le Comité professionnel national de la visite médicale.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 556 €
Familles professionnelles (FAP)	R2X80 — Attachés commerciaux · tension 4/5 (Élevée) R4X91 — Technico-commerciaux · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	31 127
Jugés difficiles à recruter	41 %
Emplois saisonniers	2 %
Familles professionnelles (FAP)	R2X80 — Attachés commerciaux R4X91 — Technico-commerciaux

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Enseignants et professionnels

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

idem

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 813 €
Selon la branche	7 813 € – 8 155 €
Prise en charge	Branches concernées
7 813 €	Valeur par défaut · 212 branches
8 155 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 09/11/2021

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.cpnvm.com>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/2900/>